



COMPTE RENDU  
GROUPE DE TRAVAIL INTERDISCIPLINAIRE –IDEL/SSIAD/SAAD- SUR LES SOINS D'HYGIENE A DOMICILE  
Jeudi 3 novembre 2016, de 14h00 à 16h30

**Ordre du jour**

- Tour de table
- Piste de travaux à prioriser
- Présentation par Elodie MANIKOWSKI, IDEL à Sorgues et formatrice, du document de l'ANESM « Recommandations de bonnes pratiques professionnelles » – volet domicile- de juin 2016

**Invités** : Cf. liste en fin de document (page 6)

*Cf. Power point de présentation de la réunion en annexe*

**PISTE DE TRAVAUX A PRIORISER**

<p><b>PROPOSITIONS DE TRAVAUX EVOQUEES PAR LE GROUPE DE TRAVAIL :</b></p>	<p><b>REMARQUES et DECISIONS</b></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prévoir un <b>nouveau modèle de courrier</b> de prise en charge ADPA destiné aux familles :</li> </ul> <p>1) Y notifier le cadre de l'intervention des SAAD :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Le service d'aide et d'accompagnement à domicile a pour mission d'assurer la mise en œuvre du plan d'aides tel qu'il a été défini par l'équipe médico-sociale, en adéquation avec les besoins repérés lors de l'évaluation au domicile.</li> <li>✓ Le nombre d'heures destinées à faire du ménage est limité à 3h/semaine.</li> <li>✓ L'utilisation du cahier de liaison est obligatoire.</li> <li>✓ Le téléphone doit être mis à disposition de l'intervenant(e) à son arrivée pour pointer ses heures, obligation pour le SAAD et le bénéficiaire.</li> </ul> <p>2) Reformuler le tableau des prestations accordées en précisant le reste à charge réel pour les familles et non pas le seul ticket modérateur du Département</p> <p>3) Standardiser la sémantique entre les équipes territoriales ADPA</p>	<p>1) Un nouveau logiciel devrait être fonctionnel au Département fin 2017. En attendant sa mise en place, le modèle de courrier ne peut pas être modifié.</p> <p>Il n'est pas certain qu'un commentaire avec les éléments évoqués ci-contre concernant l'usage du cahier de liaison et la mise à disposition du téléphone puisse être ajouté au courrier de notification destiné à l'utilisateur. Cependant, ces points sont abordés par l'équipe ADPA.</p> <p>Plusieurs documents sont élaborés par ADPA :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ le plan d'aide détaillé comprend le nombre total d'heures octroyés, la période d'attribution, les prestations d'aide à domicile proposées, le montant mensuel total, la participation mensuelle pour l'utilisateur, ainsi que le nom de(s) prestataire(s) ;</li> <li>✓ un bon pour accord envoyé à l'utilisateur reprenant le nombre total d'heures octroyés, la période, les prestations d'aide à domicile propos, ainsi que le nom de(s) prestataire(s) ; ce bon pour accord doit être retourné au Département sous 10 jours, éventuellement annoté par l'utilisateur ;</li> <li>✓ le plan d'aide simplifié transmis au service d'aide à domicile choisi qui comprend les tâches retenues et le nombre d'heures et la période d'attribution.</li> </ul> <p>2) Il n'est pas envisageable de reformuler le tableau des prestations accordées.</p> <p>3) En revanche, le Département envisage déjà depuis un certain temps, pour une meilleure compréhension, de standardiser la sémantique entre les équipes territoriales ADPA. Cette harmonisation se fera dans le courant de l'année 2017.</p>

<p style="text-align: center;"><b>PROPOSITIONS DE TRAVAUX EVOQUEES PAR LE GROUPE DE TRAVAIL :</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>REMARQUES et DECISIONS</b></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Revoir le « <b>Référentiel SAAD</b> » : définir en concertation avec le Département et quelques SAAD le cadre, les modalités et les outils d'intervention à domicile en rapport avec les prestations définies par le Département.</li> <li>• Sur la durée d'intervention : certaines équipes médico-sociales notifient des interventions d'une demi-heure à domicile qui sont difficilement applicables, il faudrait pouvoir les fixer à une heure minimum.</li> <li>• De même, nécessité de spécifier que les prestations sont uniquement destinées à l'intéressé et non pas à l'ensemble de la famille.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il a été défini au Département que les interventions des SAAD ne pouvaient pas être inférieures à une heure. Dans le cas d'interventions d'une demi-heure demandées par les équipes ADPA, les SAAD doivent en référer à Pascale MARBOEUF.</li> <li>• Les prestations concernent exclusivement le bénéficiaire ; les aides à domicile des SAAD doivent le rappeler aux autres membres de la maisonnée, si nécessaire ; et en référer au responsable du SAAD. Ce dernier peut s'appuyer sur l'équipe APA qui peut rappeler le cadre à l'usager et à sa famille.</li> <li>• Possibilité d'un changement de prestataire/an seulement, ce qui limite le chantage que peut exercer la famille sur le SAAD.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prévoir une <b>fiche « préconisations »</b> pour les professionnels qui interviennent au domicile spécifiant : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b>En cas de problèmes avec les aides à domicile des SAAD et/ou des aides-soignants des SSIAD</b> (non-conformité des prestations, changement d'horaires de l'intervention...), <b>s'adresser aux coordinateurs des structures</b>, dépositaires du Droit du travail et de l'application du plan d'aides/de soins</li> <li>✓ <b>En cas de dégradation de l'état de santé de la PA, l'aide à domicile alerte le coordinateur SAAD qui se met en lien avec l'IDEL référent de la PA et/ou le SSIAD, qui alerte le MT</b> (l'IDEL/le SSIAD doit être identifié comme l'interlocuteur de l'information auprès du corps médical)</li> <li>✓ <b>En cas de dégradation de la perte d'autonomie la PA, contacter l'équipe médico-sociale ADPA du secteur</b></li> <li>✓ <b>En cas de situation bloquée</b> (dégradation de la situation, faiblesse de l'aidant), <b>possibilité de contacter directement la responsable du service ADPA</b> par mail</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Idée retenue, chantier validé</b></li> </ul>

<p style="text-align: center;"><b>PROPOSITIONS DE TRAVAUX EVOQUEES PAR LE GROUPE DE TRAVAIL :</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>REMARQUES et DECISIONS</b></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Elaborer une <b>fiche synthétique</b> laissée au domicile <b>précisant les coordonnées de l'ensemble des intervenants</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Idée retenue, chantier validé</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Dans certains cas, cette fiche existe déjà mais n'est pas conservée par l'utilisateur.</li> <li>✓ Autre problème : qui est le référent/garant de cette fiche synthétique ? Qui la complète et l'actualise ?</li> <li>✓ C'est effectivement des problèmes auxquels il faut réfléchir.</li> </ul> </li> <li><b>Fiche synthétique pourrait être associée à la fiche « préconisations »</b></li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Elaborer une <b>fiche d'information</b> pour les bénéficiaires et leur famille leur rappelant les missions de chaque intervenant (SAAD, SSIAD et IDEL)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Idée retenue, chantier validé</b></li> <li><b>Dans ce document, pourra être précisé le cadre de l'intervention des SAAD</b> (missions d'assurer la mise en œuvre du plan d'aides, la limitation de 3h/semaine au ménage, l'obligation d'utilisation du cahier de liaison, l'obligation de mettre à disposition le téléphone à l'intervenant(e) afin qu'il puisse pointer ses heures)</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Pour les bénéficiaires/patients les plus complexes</b>, élaborer un <b>outil de liaison commun</b> (papier, informatique) entre les intervenants du domicile / Promouvoir les systèmes d'informations partagées (messageries sécurisées)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Chantier en cours au niveau régional (à suivre)</b></li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Promouvoir l'utilisation du ROR comme annuaire unique</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Chantier en cours au niveau régional (à suivre)</b></li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Réfléchir aux solutions possibles concernant l'accès au domicile et à la détention de clés (flou juridique)</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>En cas de détention de clé, nécessité d'un écrit signé de l'utilisateur pour la remise et la restitution des clés</li> <li>Utilisation de porte clé avec les initiales seulement du bénéficiaire</li> <li>Dans la conférence des Financeurs, les aides financières pour de l'installation de matériel domotique ne sont pas envisagées.</li> <li>Il existe des solutions intéressantes comme le boîtier de clés à code, ou des systèmes de serrure connectée sur smart phone... qui pourraient faciliter l'accès du domicile aux intervenants.</li> <li>Il serait intéressant de récupérer de la documentation au salon Autonomic prévu à Marseille les 24 et 25 novembre prochain</li> <li><b>Vaste chantier mais nécessaire</b></li> </ul>

<b>PROPOSITIONS DE TRAVAUX EVOQUEES PAR LE GROUPE DE TRAVAIL :</b>	<b>REMARQUES et DECISIONS</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Inciter les SAAD à informer le médecin traitant par courrier/mail sécurisé de la PEC et de l'accompagnement du bénéficiaire</b> qui est un indicateur de fragilité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Idée non retenue</b></li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Promouvoir la Démarche de Soins Infirmiers (DSI)</b> permettant d'évaluer la perte d'autonomie et de définir les besoins qui relèvent du soin (IDEL) et de l'aide (SAAD)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• LA DSI existe depuis 2004 mais est peu appliquée pour des raisons politiques.</li> <li>• Elle est en phase d'évolution pour devenir le BSI (Bilan de Soins Infirmiers).</li> <li>• <b>Idée non retenue</b></li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Sensibiliser les CH</b> sur la nécessité d'une part, d'<b>améliorer la communication en interne entre les services médicaux et leur service social</b>, et d'autre part d'<b>anticiper et de coordonner les sorties avec les intervenants du domicile</b> SSIAD/SAAD/IDEL</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour les personnes en situation complexe vivant seules notamment, évoquer l'importance de communiquer en interne afin de s'accorder sur les sorties d'hospitalisation (et éviter ainsi les ré hospitalisations en urgence</li> <li>• <b>Ces deux points sont à évoquer en table tactique</b></li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Sensibiliser les personnels des SAAD au repérage de l'aggravation de la perte d'autonomie</b> afin d'être à même d'alerter leur responsable de secteur (Cf. document « Recommandations de bonnes pratiques professionnelles » – volet domicile- de ANESM juin 2016)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cf. Présentation Elodie MANIKOWSKI (insérée dans le diaporama de présentation de la réunion)</li> <li>• Thématique à prévoir dans le plan de formation des SAAD</li> <li>• Voir avec Violaine PAGANELLI la politique départementale</li> <li>• Réfléchir aux financements possibles de ces formations</li> </ul>

## CONCLUSION :

**Prochaine réunion le jeudi 2 février 2017, de 14h00 à 16h30 à Avignon au SAAD « Sous Mon toit ».**

CREATIVA – Bâtiment A  
200 rue Michel de Montaigne  
Site AGROPARC – BP 21221  
84911 Avignon Cedex 9  
(bâtiment d'accueil de la pépinière)

<b>Liste des invités - Groupe de travail interdisciplinaire sur les soins d'hygiène à domicile</b>			
<b>Partenaires</b>	<b>Représentants</b>	<b>Fonction</b>	<b>Présence</b>
SSIAD de l'HADAR AVIGNON	Marc CHARPENTIER	IDE	1
	Michèle ROUMANILLE	Cadre de santé coordinateur	1
SSIAD de BOLLENE	Isabelle TORT	Coordinatrice	Excusée
SSIAD d'ENTRAIGUES de l'ADMR	Dominique ARNAUD	Responsable	1
SSIAD du CH de L'ISLE SUR LA SORGUE	Marlène LANDEAU	Cadre de santé coordinateur	Excusée
SSIAD Mutuelles de Vaucluse Sorgues	Nathalie RAVERDY	Cadre de santé coordinateur	Excusée
SSIAD ESA DOMUSVI ORANGE	Régine CIARROCCHI	Infirmière coordinatrice	1
SSIAD de VAISON LA ROMAINE et VALREAS	Véronique KLEIN	Infirmière coordinatrice	Excusée
SAAD Solidairement Vôtre -UMV	Aurore ULRICH	Coordinatrice	Excusée
SAAD de l'ADMR	Marie Pierre COURBET	Chef de Service	Excusée
Réseau UNA Alpes-Vaucluse (SAAD)	Philippe LEMAITRE	Directeur	Excusé
SAAD Senior & compagnie	Florian LOUVRIER	Directeur	1
SAAD Sous mon toit	Jennifer CORDIER	Coordinatrice sociale	1
IDEL, Velleron	Isabelle ALLISON	IDEL /Infirmière Coordinatrice PTA	Excusée
IDEL, Lapalud	Patricia BLANQUIER	IDEL / Infirmière Coordinatrice IHLUP	Excusée
IDEL, Avignon	Catherine KIRNIDIS	IDEL / Représentante du Conseil de l'ordre infirmier	Excusée
IDEL, Sorgues et Carpentras	Elodie MANIKOWSKI	IDEL Sorgues et Carpentras	1
Département, service PAPH évaluation	Pascale MARBOEUF	Chef de service Evaluation/accompagnement PAPH	1
MAIA Avignon & communes alentours	Myriam COULON	Pilote	1
	Julien SAN JOSE	Gestionnaire de cas	1
MAIA Haut Vaucluse	Sandrine LEHIANI	Pilote	1
MAIA Sud Vaucluse	Candy GRANIER-LAMOUREUX	Pilote	1